Ce PV comporte deux sections :

• CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
• CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 06 février 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – SILLARD – PETIT – HERAULT – DESAINTJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. GENESTE – ECOBICHON.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :
La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **''zone de sécurité''** d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire **(article 3.3 du RTIS**)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :

	Référent Terrain Synthétique et Eclairage **Vincent GUICHARD (33)** **Mail** : vincent.guichard33@free.fr **Portable** : 06 13 70 69 16		**Référent Eclairage** **Jean-Jacques PETIT (79)** **Mail :** jj.petit@orange.fr **Portable :** 06 08 80 72 31

Glossaire :
CFTIS : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*
CRTIS : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*
CDTIS : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*
AOP : *Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité*

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider *le classement des installations sportives tous niveaux confondus »*

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°4 du 05 décembre 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 1601501401

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 30/01/2024.
- Rapport de Visite du 06/02/2024, effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.R.T.I.S.

La CRTIS transmet à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SOYAUX – GYMNASE JEAN ALBERT GREGOIRE - NNI 163749901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 21/12/2023.
- PV de la Commission de Sécurité du 10/02/216
- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/10/2004.

- Rapport de visite du 21/12/2023 effectué par M. Max ROULON, membre C.R.T.I.S.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17
Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
BURIE – STADE MUNICIPAL – NNI 170720101
Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/05/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/01/2024, ainsi que des documents transmis :
- Rapport de visite du 12/01/2024 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

MEYSSAC – STADE DE LA FOUCHERIE – NNI 191380101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN ainsi que des documents transmis :

- Rapport de Visite du 11/01/2024 (Contrôle des Levées de Non-Conformités), effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

USSEL - GYMNASE DU COLLEGE - NNI 192759901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.
- Rapport de visite du 19/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires

Elle constate le manque de documents essentiels pour un classement en niveau Futsal3 :

- Fournir PV de la Commission de Sécurité

- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononcera un classement de cette installation en Niveau Futsal3, dès la réception des documents complémentaires demandés.

USSEL - GYMNASE VERT - NNI 192759902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.
- Rapport de visite du 24/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires

- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

USSEL - GYMNASE BOIS - NNI 192759903
Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.
- Rapport de visite du 24/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

LADORNAC – STADE DES MINIERES – NNI 241530101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 25/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 04/01/2024, ainsi que des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 04/01/2024 (200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

SAINT PARDOUX LA RIVIERE – STADE FRANCIS DUBUISSON – NNI 244790101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/05/2023
- Relevé des décisions de travaux du 10/07/2023
- Plan de Masse de l'installation mentionnant ses nouvelles dimensions : 105x65 m (contraintes foncières)
- Plan coté du bloc vestiaire
- Plan de masse de sécurisation

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

MONTIGNAC LASCAUX - GYMNASE NICOLAS DUCLOS - NNI 242919901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 10/01/2024.
- Rapport de visite du 10/01/2024 effectué par M. Jacques COUPLET, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 07/08/2009
- AOP du 18/08/2009

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal3 jusqu'au 06/02/2034.

TERRASSON-VILLADIEU - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 245479901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 03/01/2024.
- Rapport de visite du 03/01/2024 effectué par M. Jacques COUPLET, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 08/03/2022
- AOP du 08/03/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 06/02/2034.

COURSAC – GYMNASE MUNICIPAL - NNI 241399901

Cette installation est classée en Niveau Futsal3 jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du sol de la salle et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/10/2023
- Délibération du conseil municipal du 21/02/2023
- Plan de Masse

La Commission constate qu'il manque des pièces essentielles pour l'instruction du dossier :

- Plan de l'aire de Jeux avec tracés Futsal

- Plan coté du boc vestiaires

Dans l'attente de ces pièces complémentaires,

La C.R.T.I.S. donnera un avis pour la réfection du sol de la salle pour un Niveau Futsal3 dès la réception de ces pièces.

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LE TEICH – PARC DES SPORTS 3 – NNI 335270203
Cette installation est classée en Niveau T5 SYN Provisoire jusqu'au 09/05/2024.
Date de mise en service : 09/11/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Tests In-Situ initiaux du 19/10/2023 (LABOSPORT) : **conformes**.
Elle prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/11/2033 (Date de mise en service).

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 5 – NNI 331670205
Cette installation est classée en Niveau T4 SYN Provisoire jusqu'au 19/03/2024.
Date de mise en service : 19/09/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Tests In-Situ initiaux du 07/02/2023 (LABOSPORT) : **conformes**.
Elle prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/09/2033 (Date de mise en service).

VILLENAVE D'ORNON – STADE PIERRE BROSSOLETTE 2 – NNI 335500302
Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 04/02/2024.
A la suite d'un Avis Préalable Favorable pour un Niveau T6 SYN du 21/04/2023,
Date de mise en service : 05/02/2024
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau T6 SYN et des documents transmis :
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 05/02/2024.
- Rapport de visite du 05/02/2024 effectué par M. Vincent Guichard, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 03/09/1997
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 05/08/2024 date limite)
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 05/08/2024 (Date de la mise en service).
Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST JEAN D'ILLAC – PARC DES SPORTS ANDRE MALEYRAN 1 – NNI 334220201
Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/01/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 12/01/2024.
- Rapport de visite du 12/01/2024 effectué par M. Vincent Guichard, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 02/12/2003
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LEOGNAN – STADE FRANCIS DUBUISSON – NNI 332380201
Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :
- Demande d'avis préalable du 10/01/2024
- Plan coté du bloc vestiaire

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

ST YAGUEN – STADE CHRISTIAN LASSALLE – NNI 402850101
Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/01/2024.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

ROQUEFORT – STADE ALAIN RANSINAN 1 – NNI 472250101
Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/08/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 21/12/2023
- Rapport de Visite du 04/12/2023 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre C.R.T.I.S.
- Attestation Administrative de Capacité du 26/04/2023

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

ARBONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 640350101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 12/01/2024
- Rapport de Visite du 19/01/2024 effectué par M. Philippe SILLARD, membre C.R.T.I.S.
- Plans de l'installation
- Plans côtés des vestiaires

- Fournir une AOP ou une Attestation Administrative de Capacité.

La CRTIS constate les non-conformités majeures suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

JURANCON - STADE CORPS FRANC POMMIES 1 - NNI 642840101 ***(CFTIS du 25/01/2024)***

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/10/2029.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

LA CHAPELLE ST LAURE – STADE MUNICIPAL – NNI 790760101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 22/01/2024
- Dossier Descriptif
- Plan coté du bloc vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101
Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/04/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 10/01/2024
- Rapport de Visite du 14/12/2023 effectué par M. Gilles RAVEAU, membre C.D.T.I.S. 86
- Attestation Administrative de Capacité du 10/01/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/02/2034.

NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101
Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/04/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 10/01/2024
- Rapport de Visite du 14/12/2023 effectué par M. Gilles RAVEAU, membre C.D.T.I.S. 86
- Attestation Administrative de Capacité du 10/01/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

LA CHAPELLE MONTREUIL – STADE DE LA GARENNE – NNI 860560101
Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/08/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 28/12/2023
- Rapport de Visite du 22/12/2023 effectué par M. Gilles RAVEAU, membre C.D.T.I.S. 86
- Attestation Administrative de Capacité du 05/01/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/02/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND - NNI 860410104 ***(CFTIS DU 14/12/2023)***
Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2031.
La C.F.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour un Niveau T3 SYN.

Le bâtiment vestiaires n'est pas conforme pour un classement de Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE DES ARCHES 2 - NNI 862970202
Cette installation est une création
La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable en T6 ainsi que des documents transmis :
- Demande d'avis préalable du 24/01/2024
- Note technique du 17/05/2023
- Plan de l'aire de jeu 100 x 60 coté
- Plan des vestiaires cotés

La CRTIS constate les points suivants :
- Pour un avis préalable installations, les documents fournis constituent une revue de l'ensemble de l'installation (Aire de jeu - Vestiaires - Tribunes, etc.) et correspondent pour un éventuel T6
- Le remplissage du gazon synthétique entre 39 et 45mm est prévu en charge écologique liège avec une couche de souplesse préfabriquée entre 20 et 25mm.
- La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 en position repliée. (MC + axe but A8/ LT >> 2m70 – bancs de touche >> 2m70 – 4m au dos des buts)
- 2 traçages (A11 et A8) conformes
- Bancs « joueurs » de 4m et 1m50 « délégués »

La CRTIS attire l'attention sur les points suivants :
- Le point de vigilance sera la forme du terrain en toit 2 pans avec pente de 0,3% de part et d'autre du grand axe et pente en long de 0,5%. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- La Commission rappelle que lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un PV d'identification des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage
- Lors de la pose du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de faire réaliser des analyses in situ des différents composants du produit mis en œuvre.
- La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un Niveau T6 SYN, sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.
Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T6 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONTMORILLON – COMPLEXE SPORTIF JEAN GUILLOT - NNI 861659903
Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/11/2023.

- Fournir un PV de la Commission de Sécurité
- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

TERRASSON LAVILLADIEU – GYMNASE MUNICIPAL - NNI 245479901

Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 15/01/2024.
- Fournir un PV de la Commission de Sécurité
- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES
MONTAMISE – STADE DE LA VALLEE 1 – NNI 861630101
Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/01/2033.
La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie et du relevé des Délibérations du 26/05/2023 pour un changement de nom de l'Installation :
« STADE ROGER GAULT » NNI 861630101, à compter du 26/05/2023
La C.R.T.I.S. prend note et effectue le changement.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87
Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
LIMOGES – STADE SAINT LAZARE 2 (ANNEXE 1) – NNI 870850202
Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/08/2013.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :
- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 08/11/2023.
- Rapport de Visite du 14/12/2023 effectué par M. Lucas GENESTE, membre C.R.T.I.S.
- Fournir une AOP ou une Attestation Administrative de Capacité.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/02/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

ROYERES – STADE MUNICIPAL – NNI 871290101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2029.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une construction d'un bloc vestiaires et d'une salle de convivialité pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :
- Demande d'avis préalable du 12/01/2024
- Délibération du Conseil Municipal du 15/09/2023
- Plan de Situation, Masse, Coupe
- Plan coté du bloc vestiaires
- Plan de la salle de convivialité

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la construction d'un bloc vestiaires et d'une salle de convivialité pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16
Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VAUX SUR MER – STADE GUY CHARRE 1 – NNI 174610101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis (à la suite de l'Avis Préalable favorable du 14/06/2022) :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/02/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 259 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50 **(attention pour le prochain contrôle valeur minimum pour un niveau E5)**
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/02/2028.

VAUX SUR MER – STADE GUY CHARRE 2 – NNI 174610102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis (à la suite de l'Avis Préalable favorable du 14/06/2022) :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/02/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/02/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST CESAIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 173140101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2024.

– Lettre d'intention du propriétaire du 23/01/2024

– Une étude photométrique en date du 21/12/2023 (Ref : projet 100lx E7-FFF) :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts asymétrique
- Implantation asymétrique : 4,00 et 6,50m Ligne de Touche et 20,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 8 (x2 par mât) projecteurs BVP518 OUT T35 LED (1000 W)

- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,9
- Facteur de maintenance : 1
- **Eclairement horizontal Moyen calculé (EhMoy) : 106 Lux (minimum 150 Lux pour une mise en service d'un niveau E6)**
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.74
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF, pour un niveau E6.
La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, mais elle peut donner un avis préalable favorable pour un niveau E7.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

STE FORTUNADE – STADE CLAUDE ALBARET 2 – NNI 192030101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40 **(attention pour le prochain contrôle valeur minimum pour un niveau E6)**
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61 **(attention pour le prochain contrôle valeur minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ALLASSAC

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONTIGNAC-LASCAUX – GYMNASE NICOLAS DUCLOS - NNI 242919901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024.
- Une étude d'éclairage du 21/09/2018

- Résultats photométriques relevés le 10/01/2024

- Hauteur minimum de feu : 8 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 504 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 06/02/2028.

TERRASSON LAVILLADIEU – GYMNASE MUNICIPAL - NNI 245479901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/01/2024.

- Résultats photométriques relevés le 03/01/2024

- Hauteur minimum de feu : 6,20 m

- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 580 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 06/02/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTIGNAC – STADE R. DESMOULIN 1 – NNI 242910101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 20/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 292 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

BOULAZAC-ISLE-MANOIRE – STADE LUCIEN DUTARD 1 – NNI 240530101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40 **(attention pour le prochain contrôle valeur minimum pour un niveau E6)**
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61 **(attention pour le prochain contrôle valeur minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CENDRIEUX – STADE YVES CHANAUD - NNI 240920101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/03/2024.
La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :
− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2024.
− Etude d'éclairage en date du 28/10/2022 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 5,50m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs ALTIS G4 LED
- Puissance installée : 16,48 kW
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,90
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

COURSAC – GYMNASE MUNICIPAL - NNI 241399901 – MANQUE ETUDE ECLAIRAGE
Cet éclairage n'est pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 17/10/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :
− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2023.
La Commission constate qu'il manque des pièces essentielles pour l'instruction du dossier :
- Etude complète d'éclairage
Dans l'attente de ces pièces complémentaires,
La C.R.T.I.S. donnera un avis pour la réfection de l'éclairage de la salle pour un Niveau E Futsal3 dès la réception de ces pièces.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VILLENAVE D'ORNON – STADE PIERRE BROSSOLETTE – NNI 335500302
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis (à la suite de l'Avis Préalable favorable du 05/11/2023) :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/02/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LAMOTHE LANDERRON – STADE GORGES CHAIGNE 1 – NNI 332210101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/02/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 82 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

LACANAU – STADE ALBERT FRANCOIS N°1 – NNI 332140101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

ESPIET – STADE MINICIPAL – NNI 331570101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 20/12/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 5 – NNI 331670205
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/09/2027.
La Commission prend connaissance de la demande changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis (à la suite de nouveaux réglages) :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/01/2024.
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 367 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

PARENTIS EN BORN – STADE ROBERT BASCOURET – NNI 402170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 3 – NNI 400880103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

BISCARROSSE – STADE RAOUL TRISCOS – NNI 400460101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 198 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 1 – NNI 400880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (après travaux entretien éclairage) et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 324 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/02/2025.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

VILLEREAL – STADE LAPLAGNE – NNI 473240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 01/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 136 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.49

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

MONTFLANQUIN – STADE MONTDESIR 1 – NNI 471750101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

ST COLOMB DE LAUZUN – STADE POL XAVIER – NNI 472350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 125 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

CANCON – STADE JEAN FRANCOIS ZANARDO – NNI 470480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/112023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (à la suite de travaux d'entretien) et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2024
  - Type de sources : Iodure Métallique
  - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 120 Lux (attention valeur minimum pour un maintien en niveau E6)
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

STE LIVRADE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 472520101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024.
- Dossier de présentation du projet.
- Etude d'éclairage en date du 13/01/2023 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
  - Implantation asymétrique : 4,50m mini et 13,00m maxi Ligne de Touche ; 18,50m Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 18 m
  - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (2 BVP518 (1000W) et 1 BVP528 (1500W) par mât)
  - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - Facteur de maintenance : 1
  - Glare Rating : 48,3
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ARUDY – STADE JEAN LATAPIE 2 – NNI 640620102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 24/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.29
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.50

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 1 – NNI 642840101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 24/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 140 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.14
- **U2h (EhMin/EhMoy) : 0.22 (mini 0,40 à maintenir pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS ne peut prononcer de classement de l'éclairage de cette installation en cet état.

ORTHEZ – STADE DE PREVILLE 2 – NNI 644300201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 16/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 227 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

BIRON – STADE MUNICIPAL – NNI 641310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

BORDES – STADE JOSEPH SZYNLOWSKI 1 – NNI 641380101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 17/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

BOURNOS – STADE MUNICIPAL – NNI 641460101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/09/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

MORLAAS – STADE DE LA HOURQUIE – NNI 644050101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 13/09/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

ARTIGUELOUTAN – STADE MUNICIPAL – NNI 640590101
L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 18/06/2023.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 85 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 23/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

− La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024.

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 341 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/02/2025.

THOUARS – STADE P. MORIN 5 (SYNTHE) – NNI 793290105

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 03/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

− La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024.

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 264 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

COURLAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791030101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/12/2023

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 219 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 1 – NNI 790490102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntrainement.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au Niveau E5, à la suite d'un changement d'éclairage de l'installation (passage en LED au 08/08/2023, sans avis préalable) et des documents transmis :

− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2023

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

AIRVAULT – STADE PIERRE LAILLE– NNI 790050101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

FENIOUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791030101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 236 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

ARDIN – STADE DE CHAILLOT – NNI 790490102
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement INITIALE de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/01/2024 :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2023

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2028.

CERIZAY – STADE ROGER QUINTARD – NNI 790620101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 229 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58

- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 2 – NNI 791790102
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03/04/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

MAULEON – STADE ABBE ROCHER 1 – NNI 790790101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 141 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

BEAUVOIR SUR NIORT – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 790310102
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

FORS – STADE MUNICIPAL – NNI 791250101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/01/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.
BRIOUX SUR BOUTONNE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11/02/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 88 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONTMORILLON – COMPLEXE SPORTIF JEAN GUILLOT - NNI 861659903
Cette installation n'a jamais été classée
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable) :
- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024.
- Résultats photométriques relevés le 10/01/2024
- Hauteur minimum de feu : 6,00 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 388 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.37
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.50

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 06/02/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

SMARVES – STADE MARCEL BERNARD – NNI 862630101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03/05/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

ROUILLE – STADE GASTON DELAVAUD – NNI 862130101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/02/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

NEUVILLE – STADE RENE GARNAUD 1 – NNI 861770101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/05/2024.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :
− La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2024
- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 204 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.83

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.
La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE DES ARCHES 2 - NNI 862970202
L'éclairage de cette installation n'est pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :
− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024.
− Etude d'éclairage en date du 23/05/2023 :
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 3,30m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs AAA-LUX WS2007 ET WS4507 (775 ET 1500 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 49
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TERCE – STADE MUNICIPAL – NNI 862680101
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28/03/2024

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :
– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/01/2024.
– Etude d'éclairage en date du 23/05/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs ECOBLAST 6 360 LED (1500 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 43
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,80
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.
La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement
2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

*Procès-verbal du **06/02/2024** transmis à la CFTIS, validé le **04/03/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.*

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 05 mars 2024
Date limite envoi dossiers : 27/02/2024